



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 23 février 2015

Présents : Mmes BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FROHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, M. CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel.

Absent : ALFRED Valérie, CODINA Bernard, M. ORS Marc, excusé

Date de convocation : 18 février 2015

Secrétaire de séance : Mme DELRIEU Françoise.

Ordre du jour :

1. Acquisition de matériel
2. Création commission municipale PLU
3. Création commission municipale Plan voirie
4. Cession ou vente de biens mobiliers
5. Subvention organisme de formation
6. Travaux divers
7. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 08.

Le compte-rendu du Conseil municipal précédent est approuvé.

1. Acquisition de matériel

Il est nécessaire de changer la tondeuse et d'acquérir un aspirateur de feuilles ; plusieurs devis ont été établis et sont présentés au Conseil Municipal :

	AGRIVISION		LIMONGI MOTOCULTURE		MANUTECH	
	Marque	Prix H.T	Marque	Prix H.T	Marque	Prix H.T
Tondeuse auto-portée	John Deerre	16 600.00	Iseki	15 500.00	Etesia	16 790.00
Aspirateur de feuilles	François	4 000.00	Rabaud	4 650.00		

Le matériel le plus adapté aux besoins de la commune est celui de l'entreprise Agrivision qui propose :

- Un tracteur de pelouse John Deere : 16 600.00 HT
- Un aspirateur de feuilles François : 4 000.00 HT

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité. (Délibération N°2015-08)

2. Création commission municipale PLU

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil Municipal ; elles émettent de simples avis, peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Le Maire est président de droit de chaque commission. Dès leur première réunion, les membres de la commission désignent un vice-président chargé de représenter le maire en cas d'absence.

La création d'un Plan Local d'Urbanisme étant envisagée, le Maire propose la création d'une commission « P.L.U ».

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec M. SGIARROVELO de la DDTM qui accompagne les collectivités pour la mise en place des PLU.

Il faut faire appel à un bureau d'études et compter 3 ans de travail pour la mise en place du P.L.U, pour un coût de 25 000 € à 30 000 €.

Les membres de la commission « PLU » sont :

CARAYON Jean-Luc, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de PLU et la composition de cette commission. (Délibération N°2015-09)

3. Création commission municipale Plan voirie

Le Maire propose la création d'une commission municipale « Plan voirie ».

Les membres de la commission sont :

BONAL Fabrice, CARAYON Jean-Luc, DELRIEU Françoise, FROHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, MALRIC Paul, ORTELLS Renée, ZOCCARATO Michel.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la composition de cette commission. (Délibération N° 2015-10)

4. Cession ou vente de biens mobiliers

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une commune, peut, à tout moment, par délibération de son Conseil Municipal, décider de céder une partie de ses biens mobiliers notamment lorsqu'ils ne lui sont plus utiles ou obsolètes.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal pour l'aliénation de gré à gré des biens dont la valeur n'excède pas 4 600.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré des biens dont la valeur n'excède pas 4 600.00 €. (Délibération N° 2015-11)

5. Subvention organisme de formation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 202.00 € destinée au CFAI de Lézignan-Corbières.

Le montant correspond à une subvention annuelle de 150.00 € + 26.00 € par apprentis originaires de la commune (CUNNAC Bastien, LADANT François) soit une somme totale de 202.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la subvention au CFAI de Lézignan-Corbières.
(Délibération N°2015-12)

6. Travaux divers

Volets roulants école élémentaire : il est nécessaire de changer les volets roulants de certaines classes de l'école élémentaire ; plusieurs devis ont été demandés :

- FMA, volets solaires : 5 490.05 € TTC
- Ets PUJOL, volets électriques : 5 898.10 € TTC
- BORDOUX Stores, volets électriques : 5529.60 € TTC

Des devis ont également été demandés pour la porte vitrée sous le préau de l'école élémentaire :

- FMA : 3 890.00 € TTC
- Ets PUJOL : 3 112.02 € TTC

Travaux de construction ALAE :

Les délais de réalisation des travaux sont respectés.

Françoise DELRIEU précise qu'une visite du chantier a été organisée pour les enfants du TAP le lundi 23 février.

Compte-rendu DDTM RD 620 :

La DDTM a procédé à des mesures de comptage de vitesse couplées à la pose d'un radar pédagogique (RP).

Le comptage a été réalisé dans chaque sens de circulation, pendant 3 semaines consécutives : une semaine sans radar pédagogique, une semaine avec radar pédagogique et à nouveau une semaine sans radar pédagogique.

- Sens Villegly – Carcassonne (comptage réalisé du vendredi 21 novembre au vendredi 12 décembre 2014) :

Sens Villegly - Carcassonne Vitesse limitée à 30 km/h	vitesse moyenne	85% des usagers roulent à une vitesse inférieure à ...	% d'usagers en infraction
avant pose du RP	36 km/h	43 km/h	83%
présence du RP	31 km/h	37 km/h	63%
retrait du RP	35 km/h	42km/h	80%

- Sens Carcassonne – Villegly (comptage réalisé du vendredi 28 novembre au vendredi 19 décembre 2014) :

Sens Carcassonne - Villegly Vitesse limitée à 30 km/h	vitesse moyenne	85% des usagers roulent à une vitesse inférieure à ...	% d'usagers en infraction
avant pose du RP	37 km/h	43 km/h	89%
présence du RP	37 km/h	43 km/h	86%
retrait du RP	38 km/h	43 km/h	91%

Bassin de rétention Lotissement le Moulin – Route de Trèbes :

La sortie du bassin de rétention s'est effondrée.

La CUMA a fait un devis pour le décaissement du talus pour enrochement avec passage à gué bétonné pour évacuation du bassin : 2 304.00 € TTC

Club de peinture :

L'abri bus situé devant la mairie devant être rénové, le club de dessin s'est proposé pour réaliser un décor sur celui-ci.

Un devis pour la fourniture de peinture a été demandé : 389.10 €.
Les travaux de peinture seront effectués par le club de dessin.

7. Questions diverses

SYADEN :

Dans la continuité de la commande groupée de gaz naturel conduite en 2014, le SYADEN propose un groupement d'achat d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 kVA.

GRDF :

GRDF met en place un dispositif de collecte de données de consommation qui passe par la mise en place de concentrateurs associés à des points hauts dans chaque commune.

Pour que GRDF puisse mettre en place ce dispositif, la commune doit fournir une liste de points hauts, c'est-à-dire des bâtiments communaux qui peuvent héberger des boîtiers de 40x30x20 cm associés à une antenne qui requièrent une alimentation électrique.

Le Maire propose comme point haut le château d'eau.

Un complément d'information doit être demandé à GRDF notamment pour savoir si ce dispositif aura une incidence financière pour la commune.

Lutte contre la Radicalisation :

Le Ministère de l'Intérieur informe la mairie de la campagne de promotion de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme djihadiste.

Plusieurs documents sont joints pour que la Mairie les mette à disposition du public et les relaye sur les différents supports d'information (internet, bulletin d'information...).

Equipement des communes en vidéo-protection :

La Préfecture a adressé à la mairie un dossier d'appel à projet pour l'aide au financement d'équipement de vidéo-protection (financé par le fonds de prévention de la délinquance).

Les taux de subventions accordés seraient de 20 à 40 % en fonction du caractère prioritaire du projet.

Les dossiers peuvent être déposés pour le 8 juin 2015, ou le 12 octobre 2015.

Rue des Acacias :

Présentation est faite du compte rendu de la réunion du 4 février 2015 qui a été adressé au maire et aux conseillers municipaux.

Demandes d'emplacement :

Deux personnes sollicitent la commune pour des emplacements pour installer des points de vente :

- M. WALLET Laurent « La Patate Ch'ti » demande un emplacement pour installer une friperie, dans un lieu fréquenté, pourvu d'un raccordement EDF et eau. Un accord pourrait lui être donné s'il était autonome.
- M. QUAGLINO (Fromage fermier de chèvre – Serviès en Val) : sollicite un emplacement de 1x2 m, 1 fois par semaine, pour la vente de fromage, légumes du jardin, miel, confiture.
Il paraît possible de lui accorder un emplacement pour la vente de fromage, mais pas pour la vente de fruits et légumes qui concurrencerait l'épicerie.

Eco 2 Bat : M. VENAILLE :

A la demande du Conseil Municipal (dans sa séance du 19 janvier 2015), M. VENAILLE - Société Eco 2 Bat (diagnostic énergétique) est venu à la Mairie le jeudi 29 janvier à 17 heures pour re-présenter son entreprise et ses missions.

Le Maire lui a transmis toutes les factures nécessaires au diagnostic énergétique de l'école et de la mairie.

Agence SudImage :

M. BLAMPAIN de la société SUDIMAGE Communication propose la réalisation d'un site internet pour la commune.

Demandes de subventions : plusieurs associations extérieures à la commune sollicitent la Mairie pour des subventions. Le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention.

CARCASSONNE AGGLO :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation des conseillers municipaux aux ateliers thématiques du diagnostic territorial préalable à la planification urbaine.

Ces ateliers se dérouleront :

- Le mardi 3 mars à Trèbes sur le thème de l'environnement
- Le jeudi 5 mars à Peyriac Minervois sur le thème des transports
- Le mardi 10 mars à Pennautier sur le thème du développement économique
- Le jeudi 12 mars à Couffoulens sur le thème de l'accueil de population

Le Conseil d'Agglomération a lieu le vendredi 27 février à 14h30 à Conques sur Orbiel.

Elections départementales :

Le 1^{er} tour des élections départementales aura lieu le dimanche 22 mars de 08h00 à 18h00, le 2nd tour aura lieu le dimanche 29 mars de 08h00 à 18h00.

Association Sportive du Tennis Club de Villalier :

Cette association est en sommeil depuis 1993. Toute personne intéressée pour reprendre les activités de cette association peut se manifester auprès du secrétariat de mairie.

Téléthon :

Joëlle LAMUR fait part des remerciements de l'AFM.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 25 minutes.

Le Maire,
Michel ZOCCARATO